

**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
d'AEVIS VICTORIA SA**

tenue le mardi 9 mai 2023 à 14h00  
Séance virtuelle

---

L'assemblée est présidée par Christian Wenger, Président du Conseil d'administration.

Le Président, au nom du Conseil d'administration d'AEVIS VICTORIA, souhaite à tous les actionnaires présents virtuellement une très cordiale bienvenue à cette Assemblée générale ordinaire. Il salue la présence de MM. Raymond Loretan, Vice-président, Antoine Hubert, Administrateur délégué, Antoine Kohler et Cédric George, membres du Conseil d'AEVIS VICTORIA. Michel Reybier et Gilles Frachon (CFO) sont excusés.

Il salue la présence de Maître Béatrice Ehlers, Notaire, Maître Jacques-Daniel Noverraz, Représentant indépendant. Il constate la présence de M. Gregory Grieb comme représentant de l'organe de révision Berney Associés Audit SA. Il salue madame Séverine Vanderschueren, qui tiendra le procès-verbal de cette Assemblée sous réserve du point 9 à l'ordre du jour qui requière la forme authentique et qui sera instrumenté par Me Béatrice Ehlers.

Il désigne Computershare Schweiz AG comme scrutateur, sous la responsabilité de M. Ferdinando Paone.

Le Président remercie la Direction générale du Groupe et de ses filiales et à travers eux toutes les collaboratrices et collaborateurs qui s'investissent sans compter dans la réussite de l'entreprise et s'identifient pleinement à ses objectifs.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président rappelle les points formels suivants :

- a) Cette Assemblée générale ordinaire a été convoquée conformément aux statuts, par publication dans la FOSC le 18 avril 2023 et par lettre envoyée le même jour à chaque actionnaire inscrit au registre des actions.
- b) La convocation comporte les objets portés à l'ordre du jour ainsi que les propositions du Conseil d'administration. Le texte des modifications statutaires proposées était disponible sur Internet et a été publié dans la FOSC du 18 avril 2023.
- c) La Société n'a reçu aucune demande valable d'inscription à l'ordre du jour.
- d) Le Rapport Annuel, comportant le Rapport du Conseil d'administration, les comptes annuels, les comptes de groupe pour l'exercice 2022, le rapport de rémunération, le rapport de Corporate Governance, ainsi que les rapports de l'organe de révision, ont été mis à la disposition des actionnaires au siège de la société, ainsi que sur son site internet à partir du 18 avril 2023, comme cela a été rappelé dans la convocation.

- e) Le registre des actions a été bloqué du 3 mai 2023 jusqu'à ce jour.
- f) Les actionnaires ont eu la possibilité de se faire représenter à cette Assemblée par le représentant indépendant Maître Noverraz, avec la possibilité de lui donner des instructions de vote détaillées par correspondance ou par voie électronique. Les actionnaires ont également eu la possibilité de mandater un tiers pour voter, les codes indiqués sur leur formulaire individuel pouvant être transmis. Les actionnaires présents virtuellement qui avaient déjà donné procuration au représentant indépendant doivent voter à nouveau aujourd'hui. En effet la connexion à cette assemblée générale virtuelle s'effectuant avec les mêmes codes, les actionnaires connectés doivent voter à nouveau aujourd'hui pour tous les points de l'ordre du jour.
- g) Le nombre définitif des actions représentées est le suivant : 72'787'985 voix, ce qui correspond à 86.11% des actions avec droits de vote.
- h) Conformément aux statuts de la société, l'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre d'actions représentées.
- i) Les actionnaires qui souhaitent s'exprimer peuvent le faire immédiatement après l'ouverture de la discussion. Les actionnaires doivent se présenter brièvement, indiquer leur nom et formuler leur question le plus clairement possible lorsqu'ils prennent la parole. Le président se réserve le droit de limiter le temps de parole.
- j) Les votes sont organisés en utilisant le vote électronique en ligne. Ce système correspond à un vote à bulletin secret, les résultats du vote sont immédiatement disponibles. Le président explique l'utilisation du vote électronique en ligne et les actionnaires procèdent à un test concluant.
- k) Comme par le passé, l'assemblée sera enregistrée, aux fins de la rédaction du procès-verbal.

Le Président constate que l'Assemblée est régulièrement convoquée et constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Le Président ouvre ainsi l'assemblée avec le premier point de l'ordre du jour.

## **1. Rapport annuel, comptes annuels et comptes consolidés pour l'exercice 2022, rapports de l'organe de révision**

Le Président passe la parole à M. Antoine Hubert, Administrateur délégué, lequel présente le développement opérationnel et financier de la société. Le Président remercie M. Antoine Hubert pour sa présentation.

Le président annonce que la discussion va s'ouvrir dans quelques minutes et explique les deux possibilités de poser des questions (soit par écrit, soit par oral en se connectant à la plateforme Zoom).

Le rapport de Berney Associés Audit SA est inclus dans le rapport annuel, qui a été mis à la disposition des actionnaires au siège de la société, ainsi que sur son site internet à partir du 18 avril 2023. Le rapport et les key audit matters concernant les comptes consolidés sont publiés aux pages 80 à 84. Le rapport et les key audit matters concernant les comptes statutaires sont publiés aux pages 94 à 98. Le Président propose de dispenser le réviseur Grégory Grieb de la lecture des conclusions du rapport de révision.

Le Président propose de passer au vote proposé par l'ordre du jour. Il rappelle au préalable, conformément à l'article 19 des statuts que les décisions et les élections se font à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, à l'exception des votes selon point 9.4 et point 9.5 de l'ordre du jour, qui sont soumis à une majorité qualifiée.

Il informe l'assemblée que le nombre définitif d'actions représentées est de 72'787'985 voix, ce qui correspond à 86.11% des actions avec droit de vote. La majorité absolue est de 36'393'993 voix. La majorité qualifiée de deux tiers des voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominales représentées est de 48'525'324.

Le Président propose de passer au vote. Le Conseil d'administration d'AEVIS VICTORIA SA propose d'approuver le Rapport Annuel, les comptes annuels du groupe et les comptes statutaires 2022 lesquels présentent un bénéfice de l'exercice de CHF 67'387'106 et un bénéfice résultant du bilan au 31 décembre 2022 de CHF 510'977'116, et d'approuver les comptes consolidés lesquels présentent un bénéfice de CHF 61'833'742.

Le Président déclare le vote ouvert. Le vote est clos.

Voix représentées 72'787'985 – Majorité absolue des voix représentées : 36'393'993

**Le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes de groupe pour l'exercice 2022 sont approuvés par 71'163'117 oui, 2'351 non et 1'622'517 abstentions.**

## 2. Vote consultatif sur le Rapport de Rémunération pour l'exercice 2022

Le Président rappelle que le Rapport de Rémunération a été mis à la disposition des actionnaires avec le Rapport Annuel. Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'accepter ce Rapport de Rémunération.

Le président demande s'il y a des questions (orales ou écrites). Ce n'est pas le cas.

Le Président déclare le vote ouvert. Le vote est clos.

Voix représentées 72'787'985 – Majorité absolue des voix représentées : 36'393'993

**Le Rapport de Rémunération 2022 est approuvé par 70'180'299 oui, 982'649 non et 1'625'037 abstentions.**

### **3. Emploi du bénéfice résultant du bilan**

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires la distribution d'un dividende ordinaire et extraordinaire ainsi que le report du solde du bénéfice. Ce point de l'ordre du jour comprend dès lors trois votes distincts. Le Président indique qu'il sera procédé à un vote individuel groupé.

#### **3.1. Distribution d'un dividende ordinaire**

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires la distribution d'un dividende ordinaire de CHF 0.45 par action. En cas d'approbation de la proposition, le dividende ordinaire net (après déduction de l'impôt anticipé de 35%) de CHF 0.2925 par action sera versé à partir du 3 juillet 2023. Les actions seront négociées ex-dividende ordinaire le 29 juin 2023. Les actions détenues par la Société à la date de la distribution ne donnent pas droit à distribution.

#### **3.2. Distribution d'un dividende extraordinaire**

Le Conseil d'administration propose la distribution d'un dividende extraordinaire de CHF 0.30 par action. En cas d'approbation de la proposition, le dividende extraordinaire net (après déduction de l'impôt anticipé de 35%) de CHF 0.195 par action sera versé à partir du 2 octobre 2023. Les actions seront négociées ex-dividende extraordinaire le 28 septembre 2023. Les actions détenues par la Société à la date de la distribution ne donnent pas droit à distribution.

#### **3.3. Report du solde du bénéfice**

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de reporter à nouveau le solde du bénéfice au bilan après distribution du dividende ordinaire et du dividende extraordinaire.

Le président demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

Le Président déclare le vote ouvert. Le vote est clos.

Voix représentées 72'787'985 – Majorité absolue des voix représentées : 36'393'993

**La distribution d'un dividende ordinaire de CHF 0.45 est approuvée par 71'041'070 oui, 126'369 non et 1'620'546 abstentions.**

Voix représentées 72'787'985 – Majorité absolue des voix représentées : 36'393'993

**La distribution du dividende extraordinaire de CHF 0.30 est approuvée par 71'042'038 oui, 126'401 non et 1'619'546 abstentions**

Voix représentées 72'787'985 – Majorité absolue des voix représentées : 36'393'993

**Le report du solde du bénéfice est approuvé par 71'165'368 oui, 1'976 non et 1'620'641 abstentions.**

#### **4. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale**

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de donner décharge pour l'exercice 2022 aux membres du Conseil d'administration Christian Wenger, Raymond Loretan, Antoine Hubert, Michel Reybier, Antoine Kohler et Cédric A. George. Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de donner décharge pour l'exercice 2022 aux membres de la Direction générale Antoine Hubert et Gilles Frachon.

Le Président propose un vote global pour donner la décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale. Il rappelle que les membres du Conseil d'administration et de la Direction concernés ne prennent pas part au vote, conformément à l'article 695 du Code des Obligations.

Le Président demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

Le Président déclare le vote ouvert. Le vote est clos.

Voix représentées 6'073'383 – Majorité absolue des voix représentées : 3'036'692

**La décharge est donnée aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour l'exercice 2022 par 4'182'718 oui, 129'756 non et 1'760'909 abstentions.**

#### **5. Élections statutaires - Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de réélire les membres actuels du Conseil d'administration pour un nouveau mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Le Président indique qu'il sera procédé à un vote individuel groupé pour tous les membres du Conseil d'administration. Il précise qu'en approuvant la réélection de M. Christian Wenger comme membre du Conseil d'administration, les actionnaires approuvent également sa nomination en tant que Président du Conseil d'administration.

Le Président déclare le vote ouvert. Le vote est clos.

Voix représentées 72'787'985 – Majorité absolue des voix représentées : 36'393'993

**Christian Wenger est réélu en tant que membre du Conseil d'administration et Président pour un nouveau mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire par 72'450'961 oui, 155'752 non et 181'272 abstentions.**

Voix représentées 72'787'985 – Majorité absolue des voix représentées : 36'393'993

**Raymond Loretan est réélu pour un nouveau mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire par 72'259'520 oui, 348'693 non et 179'772 abstentions.**

Voix représentées 72'787'985 – Majorité absolue des voix représentées : 36'393'993

**Antoine Hubert est réélu pour un nouveau mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire par 72'472'471 oui, 134'352 non et 181'162 abstentions.**

Voix représentées 72'787'985 – Majorité absolue des voix représentées : 36'393'993

**Michel Reybier est réélu pour un nouveau mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire par 71'892'114 oui, 714'519 non et 181'352 abstentions.**

Voix représentées 72'787'985 – Majorité absolue des voix représentées : 36'393'993

**Antoine Kohler est réélu pour un nouveau mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire par 71'996'483 oui, 611'720 non et 179'782 abstentions.**

Voix représentées 72'787'985 – Majorité absolue des voix représentées : 36'393'993

**Cédric A. George est réélu pour un nouveau mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire par 71'669'723 oui, 939'370 non et 178'892 abstentions.**

## **6. Élections statutaires - Comité de Nomination et de Rémunération**

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'élire individuellement Cédric A. George et Antoine Kohler comme membres du Comité de Nomination et de Rémunération pour un nouveau mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. S'il est élu, Cédric A. George sera nommé Président.

Le Président passe au vote pour l'élection de Cédric A. George, comme membre du Comité de rémunération.

Le Président déclare le vote ouvert. Le vote est clos.

Voix représentées 72'787'985 – Majorité absolue des voix représentées : 36'393'993

**Cédric A. George est élu comme membre du Comité de Rémunération pour un mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire par 71'628'274 oui, 979'524 non et 180'187 abstentions.**

Voix représentées 72'787'985 – Majorité absolue des voix représentées : 36'393'993

**Antoine Kohler est élu comme membre du Comité de Rémunération pour un mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire par 71'956'139 oui, 652'714 non et 179'132 abstentions.**

## **7. Elections statutaires - Organe de révision**

Le Conseil d'administration propose la réélection de Berney Associés Audit SA à Genève en tant que Réviseur pour l'exercice 2023, conformément à l'article 23 des statuts.

Le Président déclare le vote ouvert. Le vote est clos.

Voix représentées 72'787'985 – Majorité absolue des voix représentées : 36'393'993

**Berney Associés Audit SA à Genève est réélue pour l'exercice 2023 par 72'603'286 oui, 4'972 non et 179'727 abstentions.**

## **8. Élection du Représentant indépendant**

Le Conseil d'administration propose de réélire Me Jacques-Daniel Noverraz comme Représentant indépendant pour un mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Le Président déclare le vote ouvert. Le vote est clos.

Voix représentées 72'787'985 – Majorité absolue des voix représentées : 36'393'993

**Me Jacques-Daniel Noverraz est réélu pour une période d'un an par 72'607'146 oui, 2'571 non et 178'268 abstentions.**

## **9. Modification des statuts conformément aux nouvelles dispositions du Code des obligations concernant le Droit de la société anonyme**

Le Conseil d'administration propose la révision des statuts d'AEVIS VICTORIA SA afin de les adapter aux nouvelles dispositions du Code des obligations concernant le Droit de la société anonyme, entrées en vigueur au 1er janvier 2023. Le texte des modifications statutaires proposées était disponible sur Internet et a été publié dans la FOOSC du 18 avril 2023. Sauf indication contraire, le Conseil d'administration propose de dispenser le notaire, Madame Béatrice Ehlers, de la lecture de l'intégralité des modifications statutaires.

Le président demande s'il y a des questions concernant le point 9 de l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

Le point 9 de l'ordre du jour est instrumenté en la forme authentique par Me Béatrice Ehlers, notaire, et fait l'objet d'un procès-verbal séparé en la forme authentique.

## 10. Rémunération du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver, de manière prospective, pour la période allant de la présente Assemblée générale ordinaire à l'Assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2023, une rémunération totale maximale pour les membres du Conseil d'administration de CHF 1'250'000, y compris les charges sociales.

Le président demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

Le Président déclare le vote ouvert. Le vote est clos.

Voix représentées 72'787'985 – Majorité absolue des voix représentées : 36'393'993

**La Rémunération prospective du Conseil d'administration est approuvée par 71'616'280 oui, 988'223 non et 183'482 abstentions.**

## 11. Rémunération de la Direction Générale

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver, de manière rétrospective pour l'exercice 2022, d'une rémunération totale maximale pour les deux membres de la Direction générale de la société de CHF 2'998'482, y compris les charges sociales.

Le Président déclare le vote ouvert. Le vote est clos.

Voix représentées 72'787'985 – Majorité absolue des voix représentées : 36'393'993

**La Rémunération rétrospective de la Direction Générale est approuvée par 71'508'908 oui, 955'338 non et 323'739 abstentions.**

Le Président indique que l'ordre du jour est épuisé. Il précise que le procès-verbal de la présente Assemblée sera établi et approuvé par le Conseil d'administration.

L'Assemblée est close à 15h04.

Christian Wenger  
Le Président de la séance

Séverine Vanderschueren  
Le Secrétaire